



Héritage de ma grand mère

Par **Bina62960**, le **02/01/2016** à **12:21**

Bonjour,

Mon père a hérité de sa mère, ma grand mère. Il a effectué un partage sans m'informer ni même m'en faire profiter. Je viens de le savoir, ça fait déjà 2 mois que cela c'est fait. Avais-je le droit d'obtenir quelques choses par rapport à mon père ?

Merci de votre réponse.

Par **amajuris**, le **02/01/2016** à **14:16**

bonjour,

de son vivant une personne peut faire ce qu'elle veut de son patrimoine, votre père avait donc le droit de donner ce qu'il voulait à qui il voulait.

s'agissant de donations qui sont en principe rapportables, les comptes seront faits à la succession de votre père.

salutations